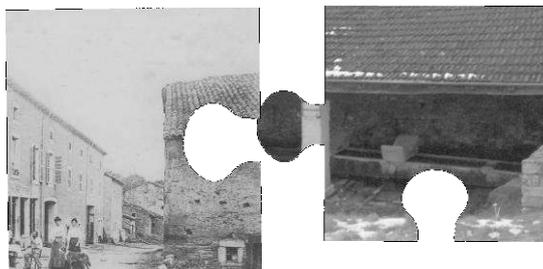


N°14
JANVIER 2016

SOMMAIRE

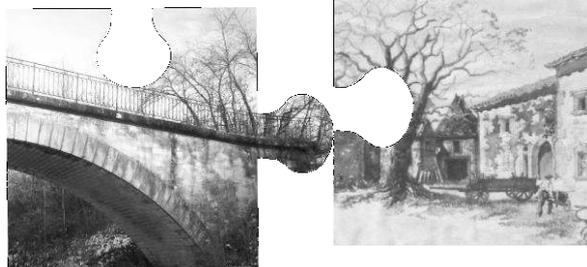
- Le mot du Maire
- Informations communales
- Devoir de mémoire :
Jules Claudé
- Club Couture
- Jeux
- Union des Chasseurs
- CCAS
- Comité des Fêtes
- Club de la Mirabelle
- Amicale des Sapeurs
Pompiers
- Les Sapeurs Pompiers
- Histoire locale
- Le Billet d'Isidore
- Nouvelle activité :yoga
- Bibliothèque
- ASGDC
- Association MINOS
- Rappels à la Loi
- Mémo
- Voeux

DOMMARTIN AUX BOIS



LA VIE DE LA COMMUNE

Adoncourt - Agemont - Barbonfoing



Tél/fax : 03.29.66.86.97
dommartin-aux-bois@wanadoo.fr

LA VIE DE LA COMMUNE
Janvier 2016 - N° 14

Bulletin municipal d'informations semestriel

Commune de Dommartin-Aux-Bois
3, rue Croix Didière
88390 DOMMARTIN AUX BOIS

Directeur de publication :
Patrick RAMBAUT

Comité de rédaction :
DIDELOT Ghyslaine, Catherine FARINEZ,
Edith CHARLES et Evelyne CHONAVEL

Mise en page : FINOT Cindy

Imprimé par nos soins

Tirage : 230 exemplaires

Bulletin distribué gratuitement.

Dépôt légal : Janvier 2016

Le mot du Maire



Madame, Monsieur,

Dans le bulletin n° 12 de janvier 2015, j'annonçais le proche démarrage des travaux de la nouvelle mairie, au 3 rue Croix Didière. Un an plus tard, la mairie est dans ses nouveaux locaux. Nous y consacrons une page dans ce bulletin.

Je parlais également de la création d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite et handicapées, de la salle polyvalente et de l'église. Elle a été réalisée par nos agents techniques, ainsi que la place de stationnement réservée aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), tout comme les abris-bus des Croix et de Barbonfoing.

Comme annoncé, ils ont aussi construit l'extension du bâtiment communal (voir article ci-après).

La mise aux normes des toilettes de la salle polyvalente n'a pas pu démarrer en 2015. Nous avons déposé un dossier de demande de subvention au Conseil Départemental et à l'Etat, au titre de la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux). Nous avons reçu une acceptation de ces deux partenaires, mais, comme ils ne sont pas cumulables, nous avons retenu le plus avantageux, la DETR qui participe à hauteur de 40% du coût Hors Taxes des travaux. Nous allons donc pouvoir entreprendre ce chantier en début 2016. La mise aux normes de l'assainissement de ce bâtiment fait partie de l'opération en cours avec la Communauté de Communes du secteur de Dompaire, qui en a la compétence.

Au sujet de l'assainissement, notre commune a fait l'objet d'un diagnostic des installations individuelles en 2008. Les textes prévoient un nouveau contrôle huit ans plus tard. Les contrôleurs de la société VALTERRA, intervenant retenu par le SDANC (Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif) procéderont à une visite des installations concernées au cours du deuxième semestre 2016.

En janvier 2015, je vous informais de la proposition du Conseil Général de nous rétrocéder, après travaux de mise en conformité, les Routes Départementales 39 D (Les Croix - Dommartin aux Bois) et 39F (La Gare de Girancourt au centre de Adoncourt). Le Département n'est pas en mesure de faire ces travaux actuellement, il retire donc sa proposition et conserve ces routes. Par contre, la convention concernant le déneigement de ces routes, ainsi que pour la RD39C (Les Croix - Agémont), a été renouvelée pour cet hiver. Pour rappel, nous déneigeons ces routes, en contrepartie, le Département nous fournit deux tonnes de sel par kilomètre traité.

Le terrain communal à la sortie d'Agémont en direction de Puttegney a fait l'objet en 2015 d'un grand nettoyage, un enrochement et de nombreux camions de terre ont permis de mettre de niveau la partie supérieure de ce terrain, qui, au cours de l'année 2016, verra son aménagement complété par l'installation d'un complexe foot-hand-basket. Un parcours VTT est également prévu, qui profitera du dénivelé du terrain et mettra en valeur les roches de cet endroit.

Au niveau de la Communauté de Communes, c'est bien entendu les contraintes de la loi NOTRe qui ont fait l'objet de nombreuses discussions. Votée le 7 août 2015, cette loi instaure un seuil minimum de 15 000 habitants par EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale). Une dérogation à ce seuil a été prévue pour les Communautés de Communes dont la densité de population est inférieure de 30% à la moyenne nationale, soit un peu moins de 30 habitants/km². Le Président de la Communauté de Communes du secteur de Dompaire est venu expliquer les incidences de cette loi au Conseil Municipal le 28 août 2015. Avec une densité de 25,10 hts/km², la Communauté de Communes du secteur de Dompaire n'était pas obligée d'évoluer. Les élus, réunis en Conseil Communautaire le 29 septembre 2015, votaient le maintien de la Communauté de Commune en l'état actuel. Monsieur le Préfet en a décidé autrement. Il a proposé à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) un projet pour l'ensemble du Département, avec des regroupements et découpages qui, en ce qui nous concerne, prévoit le regroupement de notre Communauté de Communes (hors Charmois l'Orgueilleux), de la Communauté de Communes du pays de Mirecourt (hors Ménil en Xaintois), et de 15 communes issues de la Communauté de Communes de la Moyenne Moselle, qui sont Avillers, Avrainville, Battexey, Bettoncourt, Bouxurulles, Evaux-et-Ménil, Gircourt-les-Viéville, Hergugney, Marainville-sur-Madon, Pont-sur-Madon, Rapey, Savigny, Varmonzey, Vomécourt-sur-Madon, Xaronval, soit 77 communes.

C'est donc bien sur la proposition de Monsieur le Préfet que les élus du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal devaient se prononcer avant la fin décembre. Réunis le 24 novembre 2015, les élus de la CC du secteur de Dompaire ont voté majoritairement pour la proposition de Monsieur le Préfet, tout comme les élus du Conseil Municipal de Dommartin aux Bois, réunis en séance ordinaire le 18 décembre 2015, à l'unanimité.

Le recensement sur notre commune se déroulera début 2016, du jeudi 21 janvier au samedi 20 février. Cindy assurera la fonction de coordinatrice communale et Christelle MEYER a été nommée agent recenseur (voir article).

Concernant la voirie, le renforcement d'une partie de la rue d'Hagnécourt, prévu au budget 2015, sera réalisé début 2016. La demande de subvention faite au Conseil Départemental, a été accordée, à hauteur de 30% du montant HT. Le chemin des Voivres à Agémont a été renforcé par 230 tonnes de concassé, ses fossés ont été curés. Le bas du chemin de la Croix Didière a reçu 60 tonnes de concassé 0/150 pour combler ses ornières.

Ceci est le résumé des décisions prises ces derniers mois, et des travaux réalisés.

Il me reste à vous souhaiter mes meilleurs vœux pour l'année 2016, de bonne santé et de bonheur.

Le Conseil Municipal et moi-même, vous invitent le **samedi 30 janvier 2016 à 18h30, à la salle polyvalente, pour la cérémonie des vœux à la population.**

Patrick RAMBAUT

INFOS COMMUNALES



Le recensement de la population sur notre commune se déroulera du **jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2016** et sera assuré par **Madame Christelle MEYER**, agent recenseur.

Madame Christelle MEYER se présentera chez vous, munie de sa carte officielle. Elle sera tenue au secret professionnel.

Elle vous remettra vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident.

- **Si vous choisissez de répondre par internet :**

Rendez-vous sur le site www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « pour accéder au questionnaire en ligne ».

Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Sinon, vous pouvez répondre sur les questionnaires papier** que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer ou les déposer à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, etc...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés pour aller travailler, conditions de logement...

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées.

Seule l'Insee est habilitée à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois.

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.

Les travaux 2015

Nouvelle mairie



Les travaux d'aménagement de la nouvelle mairie ont démarré en mai par le gros œuvre, terrassement pour la rampe d'accès, démontage de l'escalier, préparation des sols intérieurs. Auparavant, nos employés avaient procédé au démontage des planchers et des boiseries. Tous les corps de métier se sont succédés ensuite. Les menuisiers ont remplacé les menuiseries extérieures, les électriciens ont installé leur

câblage, les plaquistes ont cloisonné l'espace, isolé et plaqué les murs. Ils ont également monté l'ossature du plafond suspendu, sur laquelle l'électricien a posé ses dalles de chauffage et ses luminaires. Le plombier a installé les sanitaires. Le carreleur est ensuite intervenu pour poser les revêtements, carrelage au secrétariat et dans le bureau du Maire, parquet flottant dans la salle de réunions. Les élus ont choisi de retenir le hêtre des Vosges pour les menuiseries intérieures. Après le démontage des boiseries et le décrépissage



du mur côté couloir, nous avons découvert de belles pierres, du mur lui-même et des entourages de portes. Nous avons donc décidé de les mettre en valeur, en les laissant apparentes et en les jointant à la chaux. Pour laisser passer plus de lumière, un châssis métallique vitré a été installé dans la cloison intérieure. Nous avons ajouté au projet initial, le remplacement de deux volets d'origine sur la façade, de la petite fenêtre arrondie au sommet de la façade, de la porte arrière du sous-sol et des deux fenêtres du grenier. Toutes ces menuiseries étaient dans un très mauvais état, leur remplacement permet d'achever la fermeture du bâtiment. Il reste à poser un panneau



« MAIRIE », laver la façade, installer une fontaine ronde dans l'espace de verdure situé dans la partie de la cour face au stationnement.

Le déménagement, réalisé par le personnel, les élus et des bénévoles, a eu lieu la deuxième semaine de novembre, avec installation officielle le lundi 16 novembre 2015.

Les réalisations de nos agents techniques

À la salle polyvalente et l'église

Les travaux d'accessibilité de la salle polyvalente et de l'église ont été réalisés au cours de l'année 2015. L'entreprise Régis ETIENNE de Girancourt a procédé au terrassement à la pelle mécanique. Nos agents techniques ont fait le montage du mur et ont coulé le cheminement, ainsi que la place de stationnement réservée aux Personnes à Mobilité Réduite en béton désactivé. L'entreprise DUHOUX de Harol a confectionné et posé les mains courantes.



Extension du bâtiment communal La Halle



L'année 2015 a vu démarrer les travaux d'extension du bâtiment communal, appelé couramment « La Halle », en mémoire de son utilisation première, de halle de marchandises de l'ancienne gare de Girancourt. Le terrassement a été effectué par l'entreprise Régis ETIENNE, la terre a été utilisée pour remblayer le terrain de jeux à Agémont. Pour rappel, et comme annoncé, ce sont nos agents techniques communaux qui se chargent du gros œuvre. Ils ont coulé les fondations de fortes

dimensions (70 x 70), ferrillées sur les préconisations d'un bureau d'étude. Ils ont monté les murs en aggro et coulé de gros linteaux au-dessus des ouvertures. L'entreprise Claude LEVIEUX a été retenue pour la charpente et la couverture. Elle a posé d'imposantes pièces de bois en lamellé-collé, appelés arbalétriers, qui relient le mur d'origine du bâtiment, au nouveau mur de l'extension, ceci afin de porter la couverture. Cette couverture est en bacs acier isolés. A noter que cette couverture vient compléter l'avant toit du bâtiment, rien n'a été modifié de l'existant. A ce jour, le matériel est à l'abri. Il reste à couler les bétons de sol, fermer le bâtiment par des portes, crépir les murs. Pour compléter, un abri à sel sera construit dans le prolongement. Le projet prévoit également de modifier le quai existant, pour permettre d'accéder à l'arrière du bâtiment. Il restera à fermer le site par un portail.



Abribus

Suite à sa destruction par un véhicule en mars 2015, dont le conducteur n'a pas laissé d'adresse, nos agents techniques ont procédé à la reconstruction de l'abribus des Croix. On a fait le choix de le réaliser avec des murs en parpaings recouverts d'une charpente traditionnelle. Ils seront crépis à la belle saison.



Pour ce qui concerne l'abribus de Barbonfoing, nous avons récupéré la partie non endommagée de l'abri de la fontaine d'Adoncourt qui avait été victime de la sortie de route d'un véhicule. Nous avons pu réutiliser deux pieds, la charpente et les tuiles. Les pieds cassés ont été enlevés, le mur d'enceinte a été rehaussé, maçonné avec des moellons identiques à ce dernier, pour supporter la partie arrière de la charpente. Une construction à moindre frais, réalisée par nos agents techniques et puis s'intègre parfaitement dans le paysage.



Commission Jeunesse

Comme annoncé en juillet 2015, les élus proposaient de créer une nouvelle commission qui concernerait les jeunes de notre commune. Nous avons « ciblé » ceux entre 11 et 20 ans, soit globalement les collégiens et les lycéens. Cela représente tout de même 45 individus, soit 10,90 % de notre population.

Il nous semblait important de nous préoccuper de leur avis (comme nous nous y étions engagés lors de notre campagne) et de proposer de les accompagner dans leur vie à l'intérieur de la commune. Nous avons un certain nombre de propositions à leur faire.

Un courrier leur a été adressé, ainsi qu'à leurs parents, leur demandant s'ils étaient intéressés par notre démarche, puisque nous ne pourrions rien mettre sur pied sans un minimum d'implication de leur part.

Ces courriers, envoyés aux 32 familles concernées, sont restés « lettre morte », puisque seules 4 familles ont pris la peine de nous répondre.

Donc, le message est clair : la démarche intéresse trop peu de monde pour être mise en place. En tant qu'élus au service de la population, nous nous inclinons.

Nous remercions cependant ceux qui s'étaient manifestés et un courrier leur a été envoyé.

La Commission Jeunesse est mise en veille ... pour l'instant du moins.

La Forêt

Affouages et lots de nettoyage

Une première attribution de lot appelé lot de nettoyage, a eu lieu début novembre, 25 personnes se sont inscrites et ont participé à un tirage au sort, sachant que pour cette année ce sont les parcelles n° 17b au Rayeux et n° 7 à La Tranchée des Dames qui sont concernées. Le montant forfaitaire est de 25,00 € le lot.

La vidange de ces lots de nettoyage devra se faire avant le 15 mars 2016 ou après le 15 juillet 2016, entre ces deux dates, il est interdit d'intervenir sur la parcelle n°17.

Seules les personnes ayant terminé leur lot de nettoyage se verront attribuer un lot d'affouage, courant janvier, sur les parcelles n° 25, n° 28 et n° 30 à Sélours.

Les tarifs restent les mêmes que l'an passé à savoir : 11,00 € le lot d'affouages à façonner et 40,00 € le lot façonné à prendre en bordure de chemin forestier.

Comme l'année dernière, la commission forêt accompagnée de Julien, aura la lourde tâche d'évaluer les bois au sol afin d'attribuer à chaque affouagiste un nombre de stères à peu près identique.

Nous comptons sur chaque affouagiste pour respecter les dates de fin de travaux donnés lors du tirage au sort, suivant les conditions météorologiques bien sûr.

Fêtes et Cérémonies

Décorations de fin d'année

Cette année, les décorations municipales étaient sous le signe du respect à la fois de l'environnement et des finances de la commune, car nous n'avons pas investi dans de nouvelles décorations et la consommation électrique a été limitée.

La Commission Fêtes et Cérémonies a voulu décorer le village de façon simple : quoi de mieux que des sapins naturels et des décorations non électriques.



Les forêts communales ont donné 12 sapins, voués à une mort certaine car poussant sous d'autres arbres.

Nos employés communaux ont élaboré de façon astucieuse, des containers pour pouvoir positionner les sapins à chaque entrée et sortie de nos 4 villages.

Les membres de la Commission ont préparé chez elles des paquets-cadeaux (factices !). De nombreuses heures de travail en perspective ! Idem pour les accrocher. Mais la météo était clémente et chacun a fait sa part.

Nous avons aussi positionné les décorations électriques achetées les années précédentes sur les poteaux. Les traversées de route ont été posées le long des murs, près de la nouvelle mairie et de la salle polyvalente, car c'est devenu trop dangereux de les poser en hauteur par-dessus les routes.

Le résultat a-t-il plu à nos habitants ?

En tous cas, nous avons eu la surprise de voir un de « nos » sapins agrémenté d'une guirlande électrique par une voisine généreuse et d'autres avec des guirlandes de belles couleurs et des décorations qui les ont bien habillés de façon anonyme. Certains ont donné des branches de houx pour nous fournir d'autres décorations naturelles. Soyez-en remerciés car cela nous a fait chaud au cœur de voir que des habitants se montrent bénévoles pour notre communauté.



Concours 2015 « Maisons décorées »

Pour la première fois, la municipalité organisait un concours de maisons décorées en cette fin d'année 2015.

Le but était de mettre un peu de gaieté dans les villages et vous l'avez bien compris.

En effet, on dénombre 52 participants répartis dans les 4 villages.

Les membres de la Commission Fêtes et Cérémonie ont eu bien des difficultés à classer les plus jolies réalisations.

Ils sont passés de jour, puis de nuit, pour attribuer des points (sur 20) suivant les critères d'originalité, de créativité, de diversité, de disposition harmonieuse et de quantité.

Ce n'est pas 5 mais 6 réalisations qui ont le plus retenues notre attention et qui gagnent le gros lot.

Il s'agit des maisons Stéphanie ALBOUY, Raymonde TACHET, Nathalie COMESSE- Xavier DUPOIRIEUX (Dommartin), Stéphanie MERLI (Adoncourt), Noëlle SACHOT (Barbonfoing) et Nathalie DURUPT (Agémont).

À noter que chacune des 44 maisons (celles des élus sont hors concours) recevront un lot d'encouragement pour leur participation.

Bravo et merci à ceux qui ont bien voulu embellir nos villages.



Nos compétences en matière de photographies de nuit étant limitées, nous ne pouvons pas vous montrer les façades, voici les récipiendaires lors de la cérémonie de remise du 15 janvier pour les 17 premières récompenses (notés au-dessus de 9 points).

Les autres participants devront venir chercher leur lot d'encouragement à la Mairie, comme indiqué dans la note qu'ils ont reçue.



DEVOIR DE MEMOIRE

En ces années de célébration du centenaire de la Grande Guerre, nous continuons notre rubrique « Devoir de Mémoire » commencée en 2014. Cette page vous est ouverte, si vous voulez évoquer la mémoire d'un aïeul ou d'une connaissance qui a subi cette période. Il suffit pour cela de vous faire connaître en mairie et nous prendrons contact avec vous. Nous nous proposons même de venir écouter votre histoire et de la mettre ensuite sur papier, pour que ce ne soit pas le côté « rédaction » qui vous arrête.

Raconter l'histoire d'un soldat Mort pour la France ou bien faire partager le retour à la vie d'un poilu, c'est une façon de lui rendre hommage, sans prétention et en toute simplicité.

Dans ce numéro, vous allez découvrir le sort de Jules Claudé. C'est un de ses petits-fils qui nous raconte.

Jules Emile Claudé

Jules Emile Claudé, fils de Charles Joseph Claudé et Marie Thomas, est né à Dommartin aux Bois le 27 mai 1878. Le 3 mai 1904, il prenait pour épouse en mairie de cette même commune, Marie Eugénie Jeanpierre, née le 13 juillet 1882 à Dommartin également, domiciliée à Agémont. Elle était la fille de Joseph Jeanpierre et Marie Arthémise Bassot.

Jules Claudé sera papa de 3 enfants, Maria Marthe, née le 19 mars 1905, qui épousera Gustave Didelot de Barbonfoing, Jeanne Adèle née le 14 janvier 1907 qui épousera Georges Didelot d'Agémont, cousin du précédent, et Fernand Roger, né le 9 mai 1915, qui deviendra l'époux de Josette Rivat de Remiremont.

On ne sait rien de la vie de Jules Emile Claudé avant la première guerre mondiale, sinon qu'un document mis à jour fortuitement aux Archives Départementales dans un dossier où il n'était à priori pas censé être, mentionne qu'il était sapeur-pompier à Dommartin dans un corps qui comprenait 20 hommes et qu'il était inscrit dans l'armée de réserve au 43^e régiment d'infanterie



territoriale en garnison à Epinal (Dossier Edpt 149/4 H 1). Ce régiment était constitué à 75% par des vosgiens.

On affectait dans un régiment territorial les hommes encore capables de manier les armes, mais considérés comme trop âgés (après 30 ans) et plus assez entraînés pour intégrer un régiment de première ligne d'active ou de réserve. A la mobilisation en 1914, l'armée territoriale était composée des hommes nés entre 1875 et 1880. En principe, les R.I.T. ne devaient pas coopérer aux opérations en rase campagne. Par définition, leur seul emploi devait se borner à la police des lignes frontières, à l'occupation et à la défense des forts, de places fortes, de ponts. Ce qu'ils firent pour la plupart dès août 1914. ⁽¹⁾ Suite à la tournure prise par les événements, ils se trouvèrent engagés dans la bataille ou participèrent indirectement aux combats : gardes de tous genres, entretien de routes, de voies ferrées, creusement et réfection de tranchées, ravitaillement en première ligne en vivres et munitions, identification et ensevelissement des cadavres des champs de bataille...

Jules Emile Claudé est décédé, mort pour la France, le 22 avril 1917 à 23h30 au camp du Goulot, sur la commune de Montigny, département de la Marne, de blessures de guerre (éclat de bombe).

Il était 2^e classe au 7^e bataillon, 25^e compagnie du 5^e régiment territorial d'infanterie.

Cette affectation paraît incohérente au vu de celle, initiale, au 43^e RIT d'Epinal. La réponse semble venir de l'historique des régiments consultable sur Internet. Le 5^e Territorial était en garnison à Arras dans le Pas de Calais. Plusieurs de ses compagnies participèrent à la défense de Maubeuge du 28 août au 8 septembre 1914, ainsi qu'à celle de Lille et furent capturées, puis internées dans des camps en Allemagne. Les pertes s'alourdirent encore lors de différentes opérations. Les régiments décimés étaient alors reconstitués avec des éléments d'autres unités ou de nouvelles recrues, ce qui expliquerait le changement d'affectation de Jules Claudé.

Le 5^e RIT se trouve au nord de Reims au début de l'année 1917 et au printemps. Il y creuse près des villages d'Hermonville, Merfy, Villiers-Franqueux, Saint Thierry, des tranchées dans des conditions pénibles sous les bombardements d'obus à gaz. Le 16 avril, cinq jours avant le décès de Jules Claudé, se déclenche à une quinzaine de kilomètres au Nord-est de Montigny, l'offensive du Chemin des Dames qui se voulait décisive et qui fut un fiasco digne de ceux qui l'avaient précédé. Toutefois le 5^e territorial n'y a pas participé.

Jules Emile Claudé fut inhumé au cimetière militaire de Jonchery sur Vesle, à l'ouest de Reims. C'est du moins ce que la croyance accréditait. Durant les années 1980, des membres de sa descendance voulurent se rendre sur sa tombe. Arrivés sur les lieux, pas de sépulture à son nom. Enfants, petits enfants et même arrière petits enfants s'en furent alors, durant de longues années, arpenter différentes nécropoles champenoises à sa recherche. En vain. Jusqu'au jour où la réponse vint, par un simple coup de téléphone, du ministère des anciens combattants, antenne de Metz, service sépultures de guerre. Il était inhumé à la nécropole « Maison Bleue » à Cormicy, tombe 4118, en bordure de la route nationale 44 qui joint Reims à Laon. Le 13 juillet 2005, les enfants Didelot et Josette Claudé, se rendirent sur place. C'était la première fois en 88 ans que des membres de sa famille venaient s'incliner sur la tombe du défunt. Le devoir de mémoire était accompli.

Mais l'histoire ne s'arrête pas là et prend un tour cocasse ou acide selon la manière dont on considère la chose. Quelques mois plus tard, je décidai de me débarrasser d'un épais dossier que j'avais toujours vu durant mon existence et qui encomrait un tiroir de commode. Il accumulait des contrats et quittances d'assurances, datant d'entre les deux guerres, émises par la compagnie « L'Union et le Phénix espagnol ».

(1) <http://chtimiste.com/regiments/territoriale.htm>

Désireux de faire de la place, j'avais décidé de brûler cet encombrant et désormais inutile paquet. Auparavant j'avais pris soin de le feuilleter. Arrivé à la fin, je trouve une mince chemise avec quelques feuillets à l'intérieur : un opuscule relatant l'histoire du 5^e régiment d'infanterie territoriale, une note datée du 22 janvier 1923 émise par le chef de bataillon Cary du 33^e R.I d'Arras, adressée au *maire de Dommartin (Vosges)* portant transcription du décès et de ses circonstances de Jules Emile Claudé et mentionnant que son corps avait été transféré le 22 novembre 1922 du cimetière militaire de Jonchery sur Vesle à la nécropole « Maison Bleue ». Une note qui s'était préalablement égarée à Dommartin les Remiremont.

Coup de massue ! La réponse était à portée de mains, mais noyée depuis des décennies dans un fatras de paperasse obsolète, la mémoire de son contenu s'était perdue. Rage également au regard de l'énergie dépensée inutilement durant des années.

Dix ans après ce pèlerinage, cette rubrique est l'occasion de rendre une nouvelle fois hommage à mon grand-père maternel, mort et laissé loin des siens. Hommage à son fils Fernand qui a œuvré vainement à sa recherche et qui avant de partir le rejoindre dans l'éternité aurait aimé savoir.

Marie Eugénie Jeanpierre est décédée le 8 mars 1919 de la grippe espagnole, un virus mortel surgi à la fin de la guerre, à la contagion foudroyante et qui, en quelques mois fit plus de victimes que les champs de batailles durant quatre ans. La première guerre mondiale fut une tragédie pour la famille Claudé.

François Didelot

CLUB COUTURE

Pour la première fois à Dommartin aux bois, une activité couture a été mise en place le mardi soir de 19 à 21 heures à la salle polyvalente, animée par Mme Marie-Louise GIGANT.

Dans la bonne humeur, 6 participantes de la commune et des communes voisines se retrouvent pour créer les vêtements de leur choix (robes, peignoirs, vestes, manteaux,...).

Nous espérons que cette nouvelle activité perdurera dans le temps.

Bonne création !

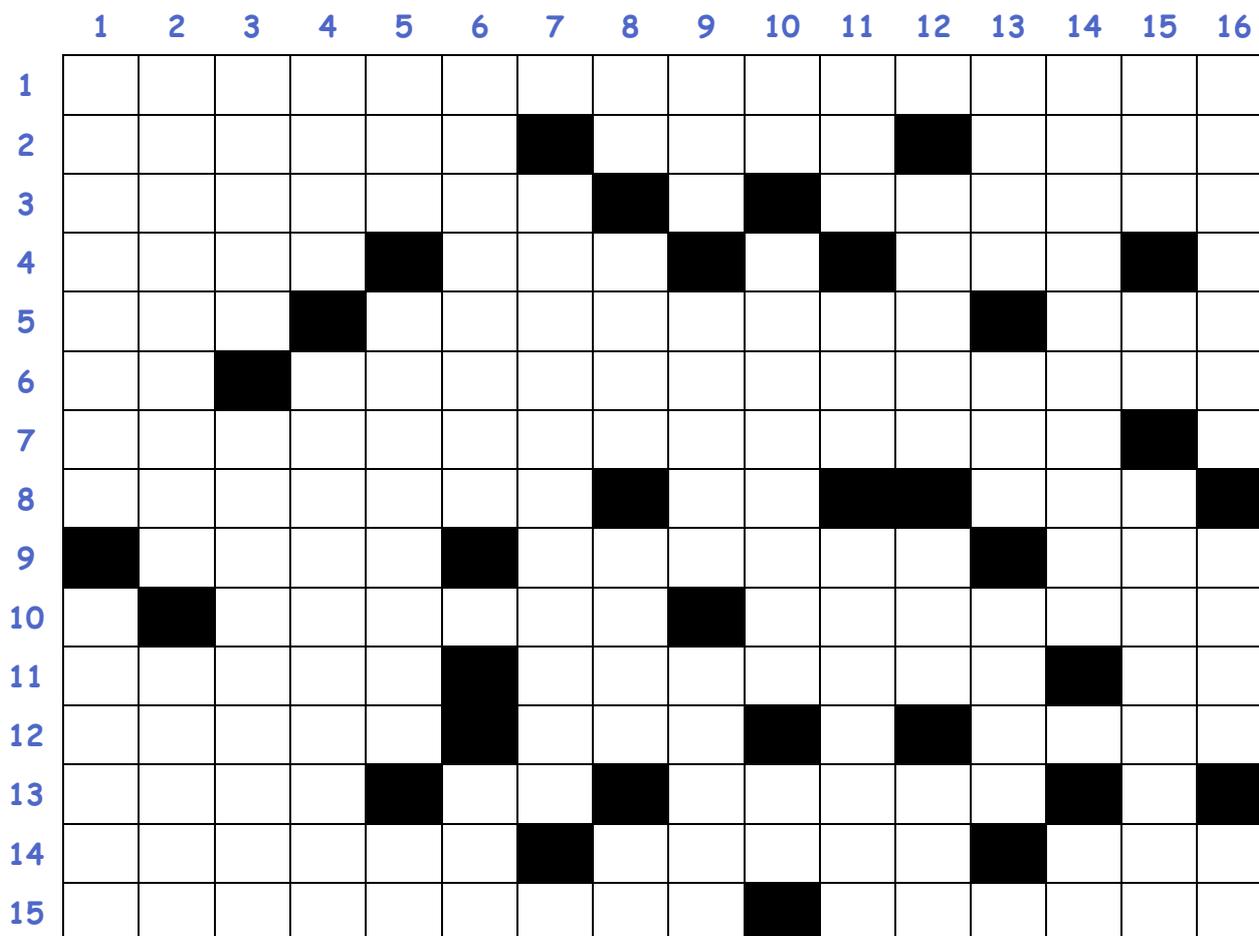
Aucune cotisation ne sera demandée. Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter Mme Marie-Louise GIGANT au numéro **03.29.34.39.26**.



JEUX

Un peu de légèreté maintenant : voici l'apparition d'une nouvelle rubrique « Jeux ». Elle est ouverte à tous : si le cœur vous en dit, faites-nous parvenir vos compositions -originales- pour en faire profiter tous les habitants de notre commune.

Mots croisés



Horizontalement

1. Notre commune
2. Produit des ovules. Descendant mâle. Fossé d'effondrement.
3. Travaillé au marteau. Enlève l'enveloppe.
4. Accomplit une flexion. Opération en bourse. Passage dans une ville.
5. Dit après s'être fait mal. Froid. Lycée.
6. Ville de Bourgogne. Qui concerne l'argumentation.
7. Pouvoir de prendre des décisions.
8. Essences d'un être ou d'une chose. Aller-retour. Hurlement.
9. Délicatesse. Ira en justice. Retourné.
10. Épie. Naturisme.

11. Tissu épais. Sentiment. Lui.
12. Jeux. Rongeur. Avance dans l'eau.
13. Met en double. A toi. Représentation.
14. Éditées. Sans force. Les siens.
15. Sans fin. Sans exception.

Verticalement

1. Siège de notre communauté de communes. Vaste plaine.
2. Rendent ovale. Religieux de certains ordres.
3. Uni à. Qui effectue un stage.
4. Animal friand de laine. Qui élève des abeilles.
5. Petite surface. Astiquées. Dans.
6. Regarde de nouveau. Moitié d'une endormeuse.
7. Enlèvera la poussière.
8. Île. Apprécia. Mis en terre. Aluminium.
9. N'admet pas. Discussion. Mal d'oreille.
10. Article étranger. Sévirent. Molybdène.
11. Élimé. Radio périphérique. Appauvrissant.
12. Imaginai. Jeune. Va avec l'histoire.
13. Écorce de noix. Sans surplus. Dès la naissance.
14. Éleveuses d'oiseaux. Petit saint.
15. Conifères. En ville. Venue d'ailleurs.
16. Plaines. Fleuve africain. Sa Sainteté.

Monique

Qui a dit :

« Je ne sais pas comment la Troisième Guerre Mondiale sera menée, mais je sais comment le sera la quatrième : avec des bâtons et des pierres. »

- Albert EINSTEIN
- Georges W. BUSH
- Charles De GAULLE

« Nos jeunes aiment le luxe, ont de mauvaises manières, se moquent de l'autorité et n'ont aucun respect pour l'âge. À notre époque, les enfants sont des tyrans. »

- Jean-Jacques ROUSSEAU
- Jules FERRY
- SOCRATE

« Si haut que l'on soit placé on n'est jamais assis que sur son cul. »

- Michel de MONTAIGNE
- François RABELAIS
- COLUCHE

Monique

Les réponses sont en fin de bulletin, mais cherchez un peu quand même !

ASSOCIATION UNION DES CHASSEURS



UNION DES CHASSEURS
DE DOMMARTIN AUX BOIS
88390 DOMMARTIN AUX BOIS

Siège administratif : chez le Président

Monsieur Alain CHONAVEL
5 Rue du poète AGEMONT
88390 DOMMARTIN AUX BOIS
Tél : 06.12.91.78.01

Président : Alain CHONAVEL
Vice-Président : André DAGNEAUX
Secrétaire-Trésorier : Claude MAURICE
Membre : Michel KLEIN

L'assemblée générale de l'association s'est tenue le dimanche 24 mai 2015 au siège social en présence de Monsieur le Maire, Patrick RAMBAUT, et de ses adhérents.

L'association reste stable dans le nombre d'adhérents, aujourd'hui 15 partenaires. Malheureusement très peu de jeunes chassent faute de temps ou de moyens.

L'association reste ouverte aux personnes désirant faire une journée découverte ou aux jeunes permis qui souhaiteraient participer.

Lors de l'assemblée générale et conformément à la réglementation des 3 ans de mandat, le bureau a été dissous.

Un bureau a été voté et le président sortant a été réélu pour 3 ans.

L'union des chasseurs de DOMMARTIN AUX BOIS poursuit toujours son programme de réimplantation de petit gibier. Pour la sixième année consécutive, en relâchant cette année 50 faisans et 2 compagnies de perdrix grises dans la zone de protection petit gibier, lâcher étendu sur Agémont et Barbonfoing.

Les faisans restent sur notre territoire d'année en année et ils s'y reproduisent. Il faudra encore de la patience.

La densité de gibier reste normale, une baisse de la population de sanglier est significative sur l'ensemble du massif.

La population de renard diminue toujours grâce au piégeage et au tir d'été, ce qui contribue au bon développement de la population du petit gibier.

Pour tout problème de nuisibles notre piégeur André DAGNEAUX est toujours disponible.

L'union des chasseurs de DOMMARTIN AUX BOIS remercie tous les partenaires : Commune, Fédération des chasseurs, GIC de DOMPAIRE, Agriculteurs et Particuliers qui nous permettent de réaliser ces projets.

Le Président, Alain CHONAVEL

C.C.A.S (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

Repas annuel des Anciens

Le rendez-vous est pris pour l'annuel repas de nos anciens qui s'est déroulé le 30 novembre 2015.

C'est 36 de nos aînés qui se sont retrouvés autour d'un bon repas concocté par M. CHEVALME de la Boucherie Lecomte.

Pour animer cette journée, les membres du CCAS ont fait appel à La Compagnie Coin de Rue qui a ravi l'assemblée avec de vieilles chansons mais que chacun connaissait et a pu fredonner tant elles font partie du patrimoine de la chanson française.

C'est vers 18h00 que nos anciens ont regagné leur foyer en attendant le prochain repas.....!

Pour ceux qui n'ont pu assister à cette journée festive, un colis gourmand leur a été distribué.



Rappel des subventions versées

Activités sportives et culturelles et allocations vacances

La participation financière du CCAS s'établit selon le tableau ci-dessous :

Piscine	Adulte	Enfants	Limite
Carte abonnement (entrée)	1,50 € / entrée	1,65 € / entrée	Le montant subventionné ne pourra pas excéder 40 % de la dépense réelle
Leçon de natation (carte abonnement)	2,00 € / séance	2,00 € / séance	
Aquagym (abonnement)	2,00 € / séance		
Patinoire	Adulte	Enfant	Limite
Carte abonnement (entrée seule)	1,50 € / entrée	0,70 € / entrée	
Carte abonnement avec location de patins	1,80 € / entrée	1,10 € / entrée	
Spinaparc à Epinal	Adulte	Enfant de 6 à 12 ans	Baby
Parcours (entrées)	40 % du montant de la dépense réelle / entrée		
Carte abonnement familiale	40 % du montant de la dépense réelle / carte abonnement		
BMI à Epinal Autres bibliothèques / médiathèques	Adulte	Enfants jusqu'à 14 ans	Etudiant, chômeur, bénéficiaire du RSA, adulte handicapé, titulaire de la carte ZAP, + de 60 %
Abonnement individuel (un an de date à date)	50 % du montant de la dépense réelle / abonnement individuel		

Cette aide financière concerne les structures implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de la communauté de communes du secteur de Dompierre et de la communauté de communes du pays de Mirecourt. Elle sera versée sur présentation de justificatifs à savoir : facture nominative ou carte d'abonnement nominative avec tampon de la structure concernée datant de moins de 6 mois (fournir un RIB également). Le montant de cette aide financière attribuée aux habitants de Dommartin-Aux-Bois est plafonnée à 80,00 € par an (année civile) pour un adulte ou un enfant.

Allocation vacances

Le CCAS accorde une allocation vacances dans le but d'aider les enfants de la commune, jusqu'à l'âge de 16 ans, à participer à des séjours de vacances ou de centre aéré, dans la limite de 3 semaines par an pendant les congés scolaires :

- ✓ 20,00 € par semaine pour un enfant dont les parents ne sont pas imposables sur le revenu.
- ✓ 10,00 € par semaine pour un enfant dont les parents sont imposables sur le revenu.

LE COMITÉ DES FÊTES

Du classique au comité des Fêtes

L'année du Comité des Fêtes s'est déroulée d'une manière classique. Le premier évènement était programmé le 26 avril dans le cadre du vide grenier. Les vents s'avèrent toutefois récalcitrants pour orienter les exposants vers Dommartin aux Bois, une vingtaine seulement, déduction non faite des inscrits qui ne daignent pas se déplacer. A méditer, quand à quelques kilomètres à la ronde, l'engouement semble plus prononcé.



Les pêcheurs, eux, se sont montrés fidèles en nombre autour de l'étang d'Hagnécourt

lors du concours organisé le 7 juin. Ce sont les poissons qui se sont montrés peu coopératifs en se ghettoisant dans un espace restreint de l'étang. Mais la bonne humeur était au rendez-vous.

Quinze août : fête d'Agémont à la scierie Dupoirieux. Une affluence conforme aux années passées à midi comme en soirée, mais cette année le feu d'artifices offert par la commune a dû être annulé en raison de la sécheresse et des herbes jaunies tapissant le pas de tir.

François DIDELOT

LE CLUB DE LA MIRABELLE

Ambiance toujours chaleureuse au Club de la Mirabelle

Le Club de la Mirabelle connaît toujours une belle vitalité avec ses 60 adhérents dont 23 venus de villages extérieurs. Mais chaque année apporte son lot de tristesse, cinq d'entre eux, membres ou anciens membres étant décédés en 2015.

Les jeudis après-midi réunissent toujours à la salle polyvalente un nombre quasiment constant de personnes, de 25 à 30, qui se retrouvent autour de leurs jeux de cartes et de société.



C'est d'ailleurs le jeudi 12 mars que s'est déroulée dans cette salle la phase finale du challenge de belote, dit de l'Amitié, qui s'étale sur quatre ans et voit se confronter les clubs de Dommartin, Charmois l'Orgueilleux, La Haye et Harsault. Après la Mirabelle en 2011, c'est le club Saint Gengoult d'Harsault qui l'a emporté cette année, nos couleurs terminant sur la troisième marche du podium.

La saison s'est conclue le 29 mai par un voyage à Remich au Luxembourg au terme d'une journée publicitaire organisée par la société R.S. Distribution.

La rentrée s'est effectuée le 17 septembre, suivie le 15 octobre de l'assemblée générale qui se conclut toujours par un repas. Pour éviter les affres du lavage de vaisselle aux personnes qui habituellement se chargent de cette tâche, il a été convenu que ces agapes ne se feraient plus à la salle polyvalente mais au restaurant. Aussi les cinquante convives qui s'étaient inscrits se sont-ils dirigés vers le complexe « Le P'tit Creux » à Lamerey où était offerte la possibilité de terminer l'après-midi en tapant le carton. De la même manière, le traditionnel repas de Saint Nicolas s'est déroulé à Bainville aux Saules au restaurant « La Crémaillère ».

Pas d'évènements spectaculaires, contrairement à 2014 avec le voyage au Puy du Fou, mais des rencontres qui entretiennent une ambiance chaleureuse au sein de l'association.

François DIDELOT

L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

L'Amicale des sapeurs-pompiers de HAROL-DOMMARTIN AUX BOIS fait partie intégrante de la vie de la caserne.

C'est une association régie par la loi de 1901 qui a pour but de gérer l'intendance et d'organiser des festivités.

Sont membres les pompiers actifs et retraités qui le désirent.

Ses ressources sont constituées principalement par les dons des habitants (calendriers notamment) et des subventions versées par les deux communes,

Chaque année l'Amicale se joint aux autres associations du secteur pour animer des manifestations (feux de Saint-Jean, Vide grenier).

Elle organise également une journée détente pour les adhérents et leur famille, un concours de belote et la fête de la Sainte-Barbe.

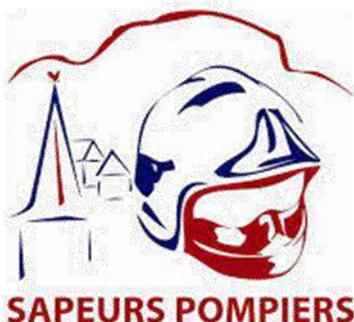
Tous les deux ans, elle organise un concours de pétanque.

Son dynamisme resserre les liens entre les sapeurs-pompiers et leur famille en permettant des rencontres dans d'autres circonstances que les interventions et les manœuvres.

Un lien social très apprécié par tous.

Le Président

LES SAPEURS POMPIERS



Harol / Dommartin aux Bois

Par l'Adjudant Dominique GAUTON

2015 fut encore riche en interventions sur nos deux communes. Cette année, nous avons répondu à plus de cinquante-cinq appels répartis comme suit :

- Harol : 65 %
- Dommartin aux bois : 25 %
- Interventions extérieures : 10 %

Dont,

- Secours à victimes (61 %)
- Incendies divers (16 %)
- Accidents routiers (15 %)
- Opérations diverses (8 %)

L'année passée a vu le départ de plusieurs de nos camarades.

- Le Caporal Jean-Pierre BINAUX et le Sapeur de première classe Gérard DIDELOT, qui tous deux ont fait valoir leurs droits à la retraite de Sapeur-Pompier.
- Le Sergent Mélissa GAUTON qui est mutée au CIS de St Marguerite.
- Le Sapeur de Première classe Julie BRIOT pour raisons personnelles.
- Le Sapeur de Première classe Yoann COSSIN, également pour raisons personnelles.
- Le Sapeur de Deuxième classe Romain BREVART suite à un déménagement sur une autre commune.

À tous, un grand merci pour les services rendus à la population de nos deux communes

Quelques nominations:

En 2014 :

- Le Caporal-Chef Mélissa GAUTON a été promu au grade de Sergent
- Le Sapeur de Première classe Julien LEVIEUX a été promu au grade de Caporal

En 2015 :

- Le Sergent-Chef Éric DEMANGEAT a été promu au grade d'Adjudant.
- Le Caporal Lucas DUHOUX a été promu au grade de Sergent.
- Le Sapeur de Deuxième classe Pierre VANÇON a été promu au grade de Sapeur de Première classe.

L'ensemble du personnel du CIS Harol / Dommartin aux Bois et moi-même vous souhaitons :
Une très bonne année 2016

Contacts :

Email : harol@sdis88.fr

Tél : 06 11 71 08 68

HISTOIRE LOCALE

Ecoles et mairie, centres vitaux de la commune

À la mi-novembre, la mairie a quitté ses locaux rue de Blûmont pour intégrer à une centaine de mètres le rez de chaussée du 3 rue Croix Didière. Ceci en vertu de la loi du 11 février 2005 qui impose de rendre accessible aux handicapés tous les lieux publics.

C'est un retour aux sources puisque jusqu'en 1986 elle occupait déjà, en ce lieu, la moitié de l'espace dont elle dispose aujourd'hui, dans un bâtiment construit pour être l'école du village.

Il a déjà été écrit dans cette publication que les conseils municipaux, soucieux de l'éducation des enfants, n'avaient pas attendu, pour construire des écoles, la promulgation des lois de Jules Ferry du 16 juin 1881 et du 28 mai 1882, rendant l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire. Dans un courrier du 10 juillet 1822, le maire Jean Joseph Houillon, au nom du Conseil municipal, implorait le Préfet des Vosges de désigner un architecte pour dresser les plans d'une école à Dommartin. Ce qui fut fait le 27 juillet en la personne du sieur Melin architecte de l'arrondissement d'Epinal. Le projet était approuvé par le Conseil le 13 février 1823 et les soumissions cachetées déposées en Préfecture le 10 mai. Ce sont Joseph Martin Bassot et Joseph Tirvaudé, entrepreneurs à Dommartin qui, après rabais, emportent le marché pour un montant de 1740 francs.

Vingt-neuf ans plus tard, une délibération du Conseil municipal datée du 14 novembre 1852, laisse entendre que l'école en question est déjà obsolète. « *Considérant que la maison communale de Dommartin aux Bois servant de logement à l'instituteur et de salle d'école est dans un état de ruines, et que par sa position elle est très préjudiciable à la santé du maître et des élèves ainsi qu'à leur instruction, qu'en outre elle est loin de suffire au logement de l'instituteur et de ses élèves, comme le constate l'inspecteur et délégué de l'instruction primaire.* ⁽¹⁾ »

A la vérité, depuis bien longtemps, la commune proposait de faire cette construction mais le défaut de ressources l'a contrainte à ajourner d'année à autre un projet de première nécessité. Mais enfin, la commune se croit en état de faire face aux dépenses nécessitées par la construction dont il s'agit, désireuse de construire la nouvelle école au lieu et place de l'actuelle, conformément au plan et devis présenté par l'architecte pour la somme de onze mille francs »

(1) La phrase est construite imparfaitement, mais c'est ainsi qu'est rédigée la délibération



Le 24 avril 1853 le conseil délibère sur l'achat d'un terrain de 8 ares 16 situé devant l'église et appartenant à Dominique Jacopin, époux de Marguerite Vauthier, pour y construire une nouvelle maison d'école. L'acte est passé le 12 mai suivant devant Maître Payron, notaire à Epinal, pour la somme de 2000 francs. Les travaux sont adjugés aux sieurs Jean Dominique et Nicolas Bassot, entrepreneurs demeurant à Agémont, pour la somme de 9842 francs. La réception définitive est prononcée le 25 octobre 1854, *le mémoire définitif des travaux s'élevant à 10 791,22 francs, plus les honoraires de l'architecte dont 1/20^e sur le mémoire définitif, soit 539,56 francs, plus les frais de plans, devis, timbres, expéditions s'élevant à 91 francs.*

L'ancienne école sur décision des élus en date du 10 novembre 1853, sera vendue en deux lots, le premier adjugé à Jean Joseph Grosjean, rentier à Dommartin pour 600 francs, le second à Jean-François Galland, maréchal ferrant à Dommartin également, pour 900 francs. ⁽²⁾

Le 20 octobre 1858, le conseil se penche sur le descriptif du projet de construction d'une école supplémentaire destinée aux filles. L'architecte, Monsieur Melin à Epinal, écrit : *« la commune de Dommartin aux Bois ne possède point de maison pour l'école des filles, tenue dans une habitation particulière qui n'est pas appropriée à sa nouvelle destination. Le conseil municipal a décidé que pour remédier à cet état de choses, on construirait un bâtiment qui contiendrait la salle d'école et le logement de l'instituteur. Le nombre des élèves est aujourd'hui de 40 et la salle doit pouvoir en contenir 50 afin d'être encore suffisante si la population venait à augmenter. »* ⁽³⁾

Le bâtiment aura 10m70 de long pour 8 mètres de large et renfermera au rez de chaussée un vestibule dans lequel se trouveront l'escalier des étages et une salle d'école de 7 mètres de côté présentant par conséquent une surface de 49 m², suffisante pour 50 élèves. Le premier étage destiné au logement de l'instituteur renfermera une cuisine, un poêle, deux chambres et un cabinet. Les combles serviront de grenier et de bûcher et enfin une cave sera aménagée sous une partie de la salle d'école. Le rez de chaussée, à 50cm. au-dessus du sol extérieur, aura une hauteur de 4 mètres et l'étage 3,10m.

Ce n'est que le 6 juillet 1869 que la commune achète à Constant Fourrier époux de Virginie Tachet, au lieudit « Sous la Ville » 6 ares et 6 centiares d'une chenevière pour y élever cette nouvelle école. Les travaux sont adjugés le 11 septembre 1869 aux entrepreneurs Jean Bassot d'Agémont et Lucien Brullez de Damas devant Dompaire. La réception provisoire est prononcée le 20 octobre 1871.

La durée de l'enseignement dispensé en cet établissement sera relativement courte, moins de 40 ans. Devant la baisse du nombre d'élèves, une décision ministérielle du 3 septembre 1910 supprime l'école de filles de Dommartin centre et l'école de garçons située devant l'église devient mixte. ⁽⁴⁾

Le bâtiment désaffecté n'étant plus d'utilité à la commune, la municipalité, par délibération du 9 octobre 1910 demande l'autorisation de le vendre par adjudication publique. L'inspecteur d'académie dans un courrier du 26 octobre valide ce choix en précisant : *rien ne peut faire prévoir dans un avenir même très éloigné un relèvement de la population de cette commune, que d'ailleurs la situation géographique du village ne se prête pas à l'établissement d'une usine quelconque. Je ne vois aucun inconvénient à ce que satisfaction soit donnée au conseil municipal de Dommartin aux Bois.*

(2) Selon des informations non vérifiées, cette école devait être dans la maison occupée aujourd'hui par Thierry Bringout, conseiller municipal

(3) En 1858, la population communale comptait 914 habitants

(4) Le décompte de 1907 indique 641 habitants

La vente est faite le 8 janvier 1911 en présence de Louis Didelot, maire assisté de Léon Vauthier et Jules Poirot, conseillers municipaux, avec une mise à prix de 3500 francs. Jacques Lobstein, brasseur à Ville sur Illon, après enchère à 4500 francs se voit adjuger le bâtiment qui servira de dépôt de boissons. Bien plus tard, il deviendra jusqu'au début des années 1960, un café-épicerie. Aujourd'hui, c'est l'adjoint Raymond Leroy qui en est propriétaire.



La population continuant à régresser, le nombre d'élèves a suivi le même cycle au point que la salle de classe s'est trouvée surdimensionnée pour accueillir ses pensionnaires. Le local fut donc cloisonné en son milieu, à une date qui n'est pas précisée, servant pour moitié de salle de classe, et pour autre moitié de mairie. Cette dernière, à l'initiative du maire André Mangin, fut transférée en 1986 dans une extension de la salle polyvalente, le cloisonnement mentionné ci avant abattu. En 2001, faute d'un effectif suffisant, l'école de Dommartin, la dernière de la commune était fermée définitivement. La nature ayant horreur du vide, un club informatique et une bibliothèque y prirent place.

La loi du 11 février 2005 étant passée par là, les conditions d'accueil aux handicapés n'étant techniquement pas réalisables dans la mairie existante, le reflux, après aménagement, s'est opéré dans les locaux d'avant 1986. Un va et vient dont on pense qu'il a touché à sa fin.

François Didelot

LE BILLET D'ISIDORE

Le ciel était bleu, le soleil commençait à chauffer, une brise légère mais fraîche caressait les visages. Moi, Isidore, j'étais là ; devant l'église de Dommartin-aux-Bois et j'admirais la décoration florale, aux couleurs rouges et jaunes, préparée par des bénévoles et installée par les employés communaux et qui ornait le portail de l'église. C'était magnifique.

On était le dimanche 17 septembre, vers 10 heures, et c'était la seizième célébration de la Sainte-Fleur des villages de la Paroisse Saint Jean Baptiste de l'Avière.

Déjà Seize ans. Le temps a passé vite. Mais l'enthousiasme est resté le même comme au premier jour : disponibilité, étonnement, enthousiasme. Et à ce propos, je voudrais signaler plusieurs constatations qui m'ont réjoui.

La première, c'était la préparation de cette fête : maire, conseillers, bénévoles sont prêts à faire le maximum, et surtout le mieux pour que la fête soit réussie. Et cette année encore à Dommartin, chacun a répondu présent.

La deuxième chose concerne la célébration dans une église superbement fleurie. Et moi, Isidore, j'attendais le sermon, car chaque année, l'abbé parle des fleurs. Et cette année encore, il n'a pas failli à son habitude : les fleurs étaient présentes dans son propos. S'appuyant sur l'évangile du jour qui invitait à rechercher la perfection et pour cela ne pas avoir peur de se mutiler en se coupant bras ou pied pour entrer dans la vie éternelle, l'abbé s'est imaginé arrivant devant l'Éternel, avec tous les membres et lui disant, portant un bouquet de fleurs dans ses mains : « Depuis mon enfance, j'ai aimé les fleurs et ces dernières me l'ont bien rendu, car elles m'ont donné bien des joies. Je vous ai apporté des fleurs de chaque saison, car elles marquent bien le temps, même si le temps nous conduit vers la fin, les fleurs du printemps. Merci et reconnaissance à vous : « Merci pour l'harmonie qu'elles apportent. Merci pour la convivialité qu'elles génèrent. Merci pour la douceur qu'elles véhiculent. Merci pour le bonheur qu'elles font naître, partout en elles germent, grandissent et embellissent. » J'étais ravi.

Et puis la troisième chose, c'est la sortie de l'église avec le lancé de pétales. Cette année, ce ne fut pas un lancé, mais un « soufflé de pétales », préparé avec précaution et astuce par un employé municipal : il avait inventé un système de soufflerie qui envoyait les pétales presque une par une : celles-ci volaient dans l'atmosphère, aidées par le vent et caressant les visages. Ce fut une réussite.

Bref, la journée fut belle, clôturée par le verre de l'amitié offert par la municipalité et le tirage de la tombola qui a permis à certains de repartir avec un lot.

Rendez-vous est pris pour la 17^{ème} édition. Ce sera le dernier dimanche de septembre en 2016 à Sanchey. Merci à Sainte Fleur.



Isidore

NOUVELLE ACTIVITÉ : LE YOGA

Prochainement dans votre commune, une nouvelle activité hebdomadaire pourrait vous être proposée :

LE YOGA DE SAMARA

UN ART DU MOUVEMENT

**AU SERVICE DU MIEUX ÊTRE,
DE L'HARMONIE ET DE L'ÉQUILIBRE CORPOREL,
ÉMOTIONNEL ET INTELLECTUEL**

Le YOGA DE SAMARA est un art du mouvement, inspiré de la science des mouvements, enseigné depuis des siècles dans certaines confréries derviches et adapté par Idris Lahore aux hommes et femmes d'aujourd'hui.



Les bienfaits et la pratique

Le yoga de Samara est une méthode de bien-être et de santé.

Au-delà des simples exercices de santé, le Yoga de Samara a les effets les plus profonds et les plus positifs sur les émotions, la concentration et la mémoire. Il stimule le système immunitaire et renforce ainsi l'action des traitements thérapeutiques. Il conduit à une détente profonde au cours de laquelle le physique et le mental peuvent se régénérer. Il apporte calme et joie de vivre. Ses effets sont notamment remarquables sur le stress, un mal caractéristique de notre société contemporaine qui affecte, à un moment ou un autre, chacun d'entre nous, et libèrent de ses conséquences : dépression, nervosité, anxiété, fatigue, insomnie...

Il s'adresse à ceux qui souhaitent découvrir une nouvelle forme d'expression corporelle et retrouver une meilleure harmonie intérieure et extérieure, entre le corps et l'esprit.

Les mouvements se font tout en douceur et souplesse. Ils se pratiquent sur des musiques spécialement conçues à cet effet.

Le Yoga de Samara consiste en une série de mouvements, les uns lents, les autres plus dynamisants, de danses, de temps de relaxation, d'exercices appelés "Arkana", qui signifie en persan "processus de transformation".

Le Yoga de Samara peut être pratiqué par tous, à partir de 15 ans.

Séance hebdomadaire d'1H15, première séance découverte gratuite.



FISAM (Fédération Internationale du Samadeva)

Le Yoga de Samara fait partie des méthodes thérapeutiques du Samadeva, à ce titre votre moniteur est membre de la Fisam.

Pour plus d'info : <http://www.fisama.org>

Les dates, lieu et tarifs ne sont pas encore finalisés, une information ultérieure vous sera donnée.

BIBLIOTHÈQUE

Bibliothèque

Ouverture les samedis de 14 à 16 heures, y compris pendant les vacances scolaires.

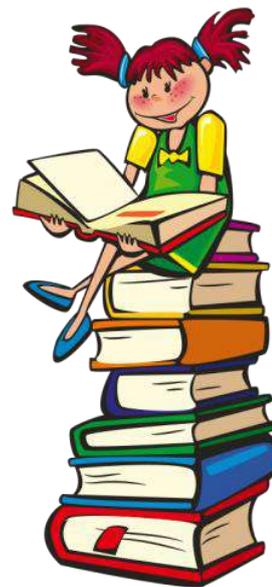
Tout est gratuit : pas de cotisation ni d'achat de carte.

Les habitants des autres communes sont les bienvenus. D'ailleurs une partie de nos inscrits est originaire d'autres communes.

Le nombre de lecteurs tourne, bon an, mal an, autour de 80, ce qui représente un bon taux de pénétration de la population, preuve que malgré les années qui passent, la bibliothèque rencontre toujours autant de succès. De nouveaux lecteurs remplacent ceux qui nous quittent pour diverses raisons. Nous avons une pensée toute particulière pour Annette et Cécile qui nous ont quittés cette année. Elles étaient de très fidèles lectrices et nous les regrettons. Nous avons passé de bons moments avec elles. Cécile était de plus une généreuse donatrice et nous lui devons bien des romans de notre bibliothèque.

Nouveauté : nous mettons en place un rayon « fantastique » suite à la demande de nos lecteurs.

N'hésitez pas à venir nous voir et à nous faire part de vos idées.



Monique et Annick

A.S.G.D.C.

La Foire à la Frite aura lieu les 25 et 26 juin 2016 avec l'organisation d'un vide-grenier.

Toutes les personnes qui souhaiteraient donner de leur temps peuvent contacter un membre du bureau de l'ASGDC...

TENNIS et TENNIS de TABLE

Animateur DESPRES Christophe	tél : 06 86 99 04 30
Président Dominique TACHET	tél : 06 76 99 76 07
Secrétaire Nadine JAVELOT	tél : 03 29 66 87 28
Trésorier Michel PIERRE	tél : 06 70 26 93 10 Chaumousey



ASGDC PÉTANQUE

Le club créé en 1987 compte actuellement 24 licenciés.

Les membres sont très heureux de vous accueillir pour tirer et pointer !

La licence coûte 25 euros:

Les entrainements se déroulent les vendredis soirs à partir de 20 heures et reprennent en général début mars au stade de Trusey.



Pour tout renseignement contacter :

Claude GRANDEMANGE, président tél : 03 29 66 88 24

GYMNASTIQUE VITALITÉ

Deux cours pour adultes sont proposés à la salle polyvalente de Girancourt les mardis soirs (à 19h15 et à 20h30). Vous pouvez assister aux deux premières séances gratuitement et faire votre inscription à la troisième si vous désirez passer l'année avec nous.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter :
Anne-Marie RUER de Dommartin-aux-Bois (tél : 03 29 30 98 28)
Monique CARTIGNY de Girancourt (tél : 03 29 66 84 75)
Gaëlle BERNOT au 06.64.94.39.25



FOOTBALL

Entraînement le mercredi après-midi pour tous les jeunes entre 14h00 et 19h30 selon les catégories.

Compétitions le week-end

En 2014, le club a réalisé l'exploit d'atteindre le 7^{ème} tour de la Coupe de France !

Pour tout renseignement contacter :

Georges CHARLES tél : 03 29 66 81 51 ou Franck MAIRE tél: 06.46.24.31.68



JUDO

Entraînement les mercredis : De 17h00 à 17h50 pour les débutants

De 17h50 à 18h50 pour les confirmés

De 18h50 à 20h00 pour les grands

A la salle polyvalente de Girancourt.

Pour tout renseignement contacter : Président : Alain FOURNIER tél : 03 29 66 87 95



À noter : l'ASGDC a édité une plaquette récapitulative, disponible en mairie.

DÉCHETTERIE

La déchetterie de Dompaire vous propose maintenant une benne spéciale dans le cadre de son partenariat avec l'Association MINOS. Vous pouvez y déposer les objets qui vous semblent pouvoir « encore servir ».

Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte de cette initiative.

MINOS

Association loi 1901

Ent. Sociale et Solidaire

MINOS

Moyen d'Insertion Novateur pour
l'Organisation Sociale



345 rue des Prussiens
88410 MONTHUREUX sur SAONE
Tél : 03 29 09 00 82
minos2006@orange.fr

Local réemploi dans les déchèteries

Un local réemploi afin d'éviter que les objets encore en bon état ne terminent à la poubelle. Désormais, vous pouvez déposer vos objets* dans un local présent dans les déchèteries de Dompain, Contrexéville et bientôt Bains les Bains. N'hésitez pas à demander conseil au gérant de déchèterie. Après collecte, tri et remise en état, nous les revendons à la recyclerie.

Mettre vos objets dans ce local permet de créer de l'emploi sur notre territoire et également de réduire l'enfouissement/l'incinération.

*Nous récupérons : vaisselle, petits et gros meubles, jouets, petits et gros électroménagers, vélo, ustensiles de cuisine, livres, vêtements...

[http://www.monthureux.fr/
minos.htm](http://www.monthureux.fr/minos.htm)

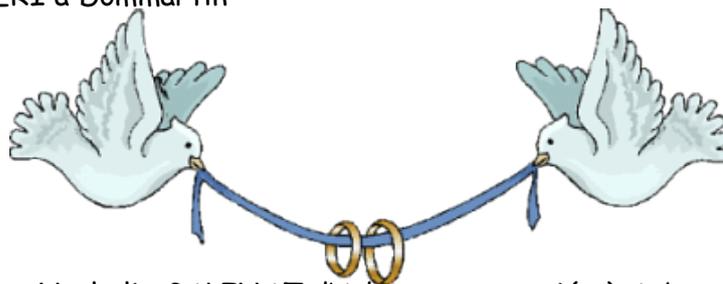
Tous les derniers samedis de chaque mois, de 10 h à 16 heures,
Vente de vêtements, meubles, vaisselle, bibelots, livres, électro., télévision,
micro,...

Tout à prix recyclé !!

ETAT CIVIL 2015

NAISSANCES :

-  Cristiana TOMA, née le 26 janvier 2015 de Sébastien TOMA et Vanessa CLAUDON à Dommartin
-  Maxence WARY, né le 08 février 2015 de Ludovic WARY et Annabelle BAILLY à Agémont
-  Noé GUÉRARD, né le 23 juillet 2015 de Jean-Charles GUERARD et Nadège HOËHN à Dommartin
-  Zakariya IDMOUSSA, né le 10 août 2015 d'Abdelatif IDMOUSSA et Mathilde PIOGERE à Dommartin
-  Athénaïs VINCENT, née le 04 novembre 2015 de Kévin VINCENT et Caroline JOURDAN à Agémont
-  Alessa COUVREUX CARRIERI, née le 30 novembre 2015 de Frédéric COUVREUX et Virginie CARRIERI à Dommartin



MARIAGES :

-  Arnaud COLIN et Nathalie GALINAT d'Adoncourt, mariés à Aubas (Dordogne)
-  Amar BOURICHE et Claire LEMUHOT d'Adoncourt, mariés à Epinal
-  Nicolas SIMONNET et Sophie TACHON d'Adoncourt, mariés à Sanary-Sur-Mer (Var)
-  Thibaut HANTZ et Christelle WARY d'Agémont, mariés à Charmois-l'Orgueilleux
-  Daniel LAURÈS et Gaëlle NOËL, domiciliés à Courthezon (Vaucluse), mariés le 19 septembre 2015

DÉCÈS :

-  Léone LABRUNE veuve LEROY, décédée le 30 janvier 2015 à Golbey
-  Henri GIGANT, décédé le 04 avril 2015
-  Annette HUMBERT veuve GUILLOU, décédée le 24 mai 2015 à Epinal
-  Alain MICHEL, décédé le 10 juin 2015 à Vandoeuve-lès-Nancy (Meurthe et Moselle)
-  Pierre NOËL, décédé le 03 octobre 2015
-  Cécile DUPOIRIEUX veuve MATHIEU, décédé le 11 novembre 2015 à Golbey

RAPPELS À LA LOI

Transports scolaires :

Dans le souci de protéger nos enfants, il est rappelé qu'il est fortement recommandé de ne pas dépasser un bus à l'arrêt qui charge ou décharge les enfants. D'ailleurs, le Conseil Départemental, qui est le gestionnaire des transports, conseille à ses chauffeurs de se stationner en pleine chaussée pour empêcher le dépassement dans les zones trop étroites.

Horaires bruits de voisinage :

Il est rappelé l'arrêté n° 964/08/DDASS/SE de Monsieur le Préfet relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 26 décembre 2008 notamment son article 10 II-3), à savoir que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, compresseurs à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou arrosage, bétonnière (liste non limitative) dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- * Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- * Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- * Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Rappel : Extrait de l'article R416-1 du code de la route : En agglomération, l'usage de l'avertisseur sonore n'est autorisé qu'en cas de danger immédiat.

Merci de bien vouloir respecter ces préconisations pour la tranquillité de tous.

MÉMO

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi	13h00 à 18h15	☎ 03.29.66.86.97 Fax : 03.29.66.86.97
Jeudi	17h00 à 17h45	<u>Adresse e-mail</u> : dommartin-aux-bois@wanadoo.fr
Samedi	09h00 à 12h00 Semaine impaire	La permanence des élus est assurée le jeudi de 17h00 à 18h00 et le samedi matin de 9h00 à 12h00

HORAIRES MAISONS DES SERVICES 130, chemin des Mitroches à Girancourt

AGENCE POSTALE COMMUNALE Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 Tél : 03 29 37 57 03	MÉDECINS GÉNÉRALISTES Mme Barbara DELMOTTE ☎ 03 29 37 57 25 Mme Gaëlle VENTAJA ☎ 03 29 37 57 01 M. Pascal NATAF ☎ 03 29 66 83 84 M. Alain VAUTHIER ☎ 03 29 66 82 58 Pour les horaires des permanences, consulter le planning affiché en salle d'attente ou prendre rendez-vous par téléphone.
MAISON DE SERVICES AU PUBLIC Lundi - Mardi : 8h30-12h00 et 13h30-17h00 Mercredi : 8h00-12h00 Vendredi : 13h00-17h00 Tél. : 03 29 36 15 47 Mail : shermann@pays-epinal.fr	INFIRMIÈRES DIPLOMÉES D'ÉTAT Mme Marie-Paule FAIVRE DAVAL ☎ 06 79 08 11 72 Mme Delphine OLIVAIN ☎ 06 79 08 11 72 Sur rendez-vous
MASSEUR-KINESITHERAPEUTE M. Laurent JACQUEMIN ☎ 03 29 36 63 35 Mme Céline LHUILLIER ☎ 03 29 36 63 35 Mme Gwendoline MICHEL ☎ 03 29 36 63 35 Sur rendez-vous	NUTRITIONNISTE Mme Perrine CONTE ☎ 06 03 57 38 83 Sur rendez-vous
ORTHOPHONISTE Mme Julie PIERREL ☎ 03 29 37 30 43 Sur rendez vous	
PSYCHOLOGUE Mme Virginie LAPORTE ☎ 06 17 51 73 49 Sur rendez-vous	

Solution des jeux :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1	D	O	M	M	A	R	T	I	N	A	U	X	B	O	I	S
2	O	V	A	I	R	E		F	I	L	S		R	I	F	T
3	M	A	R	T	E	L	E		E		E	C	O	S	S	E
4	P	L	I	E		O	P	A		P		R	U	E		P
5	A	I	E		F	R	O	I	D	U	R	E		L	E	P
6	I	S		A	R	G	U	M	E	N	T	A	T	I	V	E
7	R	E	S	P	O	N	S	A	B	I	L	I	T	E		S
8	E	N	T	I	T	E	S		A	R			C	R	I	
9		T	A	C	T		E	S	T	E	R	A		E	M	U
10	S		G	U	E	T	T	E		N	U	D	I	S	M	E
11	T	O	I	L	E		E	M	O	T	I	O	N		I	L
12	E	B	A	T	S		R	A	T		N		N	A	G	E
13	P	L	I	E		T	A		I	M	A	G	E		R	
14	P	A	R	U	E	S		A	T	O	N	E		S	E	S
15	E	T	E	R	N	E	L	L	E		T	O	U	T	E	S

Qui a dit :

Albert Einstein (1879 - 1955) : Physicien américain d'origine allemande, Albert Einstein a changé par sa théorie fondamentale de la relativité, la conception humaine du temps, de l'espace et de l'univers, bouleversant la pensée scientifique et philosophique.

Socrate est un philosophe grec du V^{ème} siècle av. J.-C, né vers - 470/469, mort en - 399.

Michel Eyquem de Montaigne, dit Montaigne est né le 28 février 1533 et mort le 13 septembre 1592 à Saint-Michel-de-Montaigne (Dordogne). C'est un philosophe et moraliste de la Renaissance.

Cérémonie des Vœux à la population :
la Municipalité vous invite
le samedi 30 janvier 2016 à 18h30
à la salle polyvalente
Venez nombreux !



Bonne année 2016 !

Sainte Fleur

Septembre 2015



Merci à François DIDELOT
pour ses magnifiques photos !